

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Morvan Sommits et Grands Lacs, à la salle des fêtes d'Arleuf.

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Sophie MALTHE, Sandrine BONDOUX, Martine DAOUST, Fabienne PETITRENAUD, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER.

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Serge DUSSAULE, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Pascal RATEAU, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Georges FLECY, Daniel GRANGER, Abel MOURA, Bernard DETILLEUX, Jean-Luc VIEREN.

Pouvoirs : Aucun

Secrétaire de séance : Martine DAOUST

1. Installation du conseil communautaire

Le Président sortant, Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ, procède à l'appel des conseillers communautaires nouvellement élus par ordre alphabétique des communes et les déclare installés dans leurs fonctions.

Madame Martine DAOUST est désignée secrétaire de séance.

Le Président sortant rappelle qu'en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT, les conditions de quorum sont remplies puisque 48 membres en exercice sont présents sur les 50 conseillers communautaires en exercice. Deux membres sont suppléés.

Il invite le doyen d'âge des membres nouvellement élus au conseil communautaire, Monsieur Bernard DETILLEUX, à présider la suite de la séance jusqu'à l'élection effective du nouveau Président.

2. Election du Président

Le doyen d'âge des membres nouvellement élus au conseil communautaire, Président de séance, rappelle qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il lance alors un appel à candidatures en vue de l'élection du Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs au cours duquel les candidats suivants se sont présentés :

- Madame Chantal-Marie MALUS, Maire de la commune de Château-Chinon Ville ;
- Monsieur René BLANCHOT, Maire de la commune de Glux en Glenne.

Madame Sophie MALTHE et Monsieur Roman CHARLES sont désignés assesseurs pour procéder aux opérations de vote.

A. 1^{er} tour de scrutin

Le Président de séance invite les conseillers communautaires à aller voter à l'appel de leur nom par ordre alphabétique des communes.

Le Président de séance présente les résultats suivants du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin en vue de l'élection du Président :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) | 50 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| Nombre de votes blancs | 2 |
| Nombre de suffrages exprimés (votants sans les nuls et blancs) | 48 |
| Majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés) | 25 |

| Candidats (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| Monsieur René BLANCHOT | 24 |
| Madame Chantal-Marie MALUS | 24 |

Le Président de séance invite alors les conseillers communautaires à procéder à un 2nd tour de scrutin.

B. 2^{ème} tour de scrutin

Le Président de séance présente les résultats suivants du dépouillement du 2nd tour de scrutin en vue de l'élection du Président :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) | 50 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| Nombre de votes blancs | 1 |
| Nombre de suffrages exprimés (votants sans les nuls et blancs) | 49 |
| Majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés) | 25 |

| Candidats (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| Monsieur René BLANCHOT | 26 |
| Madame Chantal-Marie MALUS | 23 |

Le Président de séance proclame **Monsieur René BLANCHOT Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs** qui est immédiatement installé dans ses fonctions.

3. Election du bureau

Le Président nouvellement élu, Monsieur René BLANCHOT, préside la suite de la séance.

Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT, les Vice-Présidents et les autres membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le Président, c'est-à-dire au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A. Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau

Le Président nouvellement élu précise qu'en application de l'article L 5211-10 du CGCT, la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs peut disposer de plein droit de 10 Vice-Présidents maximum, et par délibération adoptée à la majorité des 2/3, de 15 Vice-Présidents maximum.

Le Président propose au conseil communautaire de fixer à 7 le nombre de sièges de Vice-Présidents et à 6 le nombre de sièges des autres membres du bureau, non Vice-Présidents.

Après l'annonce des propositions de noms des Vice-Présidents et autres membres du bureau par le Président, Madame Chantal-Marie MALUS demande une suspension de séance de 5 minutes. A la reprise de la séance, elle accepte la proposition du Président pour une Vice-Présidence relative aux finances.

Madame Martine DAOUST accepte également la proposition du Président en précisant qu'elle souhaite s'inscrire dans une stratégie de projets à visée collective.

Le conseil communautaire accepte la proposition du Président de fixer à 7 le nombre de sièges de Vice-Présidents et à 6 le nombre de sièges des autres membres du bureau, non Vice-Présidents avec 44 voix pour et 6 abstentions.

B. Election des Vice-Présidents

Le Président est questionné sur les délégations qui vont être données aux Vice-Présidents et autres membres du bureau.

Une suspension de séance de 5 minutes est sollicitée à l'initiative du Président.

La séance se poursuit avec une intervention du Président qui détaille les thématiques des délégations qui pourraient être attribuées aux Vice-Présidents élus :

- 1^{er} Vice-Président, Monsieur Fabien BAZIN, délégué à l'économie et à l'innovation ;
- 2^{ème} Vice-Présidente, Madame Marie-Christine GROSCHE, déléguée au tourisme et aux activités de pleine nature ;
- 3^{ème} Vice-Président, Monsieur Daniel MARTIN, délégué à la culture, au sport et à la vie associative ;
- 4^{ème} Vice-Président, Monsieur Jean-Luc VIEREN, délégué à la voirie et aux travaux sur le secteur des Portes du Morvan ;

- 5^{ème} Vice-Présidente, Madame Marie LECLERCQ, déléguée à l'action sociale et à l'habitat ;
- 6^{ème} Vice-Présidente, Madame Martine DAOUST, déléguée à la santé et l'éducation ;
- 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Chantal-Marie MALUS, déléguée aux finances ;
- Membre du bureau, Monsieur Patrice JOLY, délégué au développement économique des Grands Lacs du Morvan ;
- Membre du bureau, Monsieur Patrice GRIMARDIAS, délégué aux travaux et aux déchets sur le secteur des Portes du Morvan, aux chantiers d'insertion et au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
- Membre du bureau, Madame Brigitte GAUDRY, délégué aux emprunts et aux subventions et aux travaux sur le secteur du Haut Morvan ;
- Membre du bureau, Madame Denise FOUCAULT, déléguée aux déchets sur le Haut Morvan ;
- Membre du bureau, Monsieur Sylvain MATHIEU, délégué à la forêt et à l'agriculture ;
- Membre du bureau, Monsieur Jean-Pierre GIRARD, délégué aux travaux sur le secteur des Grands Lacs du Morvan.

Le Président précise que ces délégations sont données à titre indicatif et seront retravaillées lors du bureau communautaire la semaine prochaine.

Chaque candidat s'est présenté seul sur chaque poste de Vice-Président et s'est brièvement présenté aux conseillers communautaires.

- **Election du 1^{er} Vice-Président**

Le Président lance un appel à candidature en vue de l'élection du 1^{er} Vice-Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs au cours duquel s'est présenté :

- Monsieur Fabien BAZIN, Maire de la commune de Lormes

Le Président invite les conseillers communautaires à aller voter à l'appel de leur nom par ordre alphabétique des communes.

Le Président présente les résultats suivants du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin en vue de l'élection du 1^{er} Vice-Président :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) | 50 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| Nombre de votes blancs | 25 |
| Nombre de suffrages exprimés (votants sans les nuls et blancs) | 25 |
| Majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés) | 13 |

| Candidats (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| Monsieur Fabien BAZIN | 24 |
| Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ | 1 |

Le Président proclame **Monsieur Fabien BAZIN 1^{er} Vice-Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs** qui est immédiatement installé dans ses fonctions.

- **Election du 2^{ème} Vice-Président**

Le Président lance un appel à candidature en vue de l'élection du 2^{ème} Vice-Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs au cours duquel s'est présentée :

- Madame Marie-Christine GROSCHÉ, Maire de la commune d'Alligny en Morvan

Le Président invite les conseillers communautaires à aller voter à l'appel de leur nom par ordre alphabétique des communes.

Le Président présente les résultats suivants du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin en vue de l'élection du 2^{ème} Vice-Président :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) | 50 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| Nombre de votes blancs | 17 |
| Nombre de suffrages exprimés (votants sans les nuls et blancs) | 33 |
| Majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés) | 17 |

| Candidats (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| Madame Marie-Christine GROSCHÉ | 32 |
| Monsieur Sylvain MATHIEU | 1 |

Le Président proclame **Madame Marie-Christine GROSCHÉ 2^{ème} Vice-Présidente de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs** qui est immédiatement installée dans ses fonctions.

- **Election du 3^{ème} Vice-Président**

Le Président lance un appel à candidature en vue de l'élection du 3^{ème} Vice-Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs au cours duquel s'est présenté :

- Monsieur Daniel MARTIN, Maire de la commune d'Onlay

Le Président invite les conseillers communautaires à aller voter à l'appel de leur nom par ordre alphabétique des communes.

Le Président présente les résultats suivants du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin en vue de l'élection du 3^{ème} Vice-Président :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) | 50 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 1 |
| Nombre de votes blancs | 13 |
| Nombre de suffrages exprimés (votants sans les nuls et blancs) | 36 |
| Majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés) | 19 |

| Candidats (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| Monsieur Daniel MARTIN | 36 |

Le Président proclame **Monsieur Daniel MARTIN 3^{ème} Vice-Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs** qui est immédiatement installé dans ses fonctions.

- **Election du 4^{ème} Vice-Président**

Le Président lance un appel à candidature en vue de l'élection du 4^{ème} Vice-Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs au cours duquel s'est présenté :

- Monsieur Jean-Luc VIEREN, Maire de la commune de Saint Martin du Puy

Le Président invite les conseillers communautaires à aller voter à l'appel de leur nom par ordre alphabétique des communes.

Le Président présente les résultats suivants du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin en vue de l'élection du 4^{ème} Vice-Président :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) | 50 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| Nombre de votes blancs | 11 |
| Nombre de suffrages exprimés (votants sans les nuls et blancs) | 39 |
| Majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés) | 20 |

| Candidats (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| Monsieur Jean-Luc VIEREN | 39 |

Le Président proclame **Monsieur Jean-Luc VIEREN 4^{ème} Vice-Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs** qui est immédiatement installé dans ses fonctions.

- **Election du 5^{ème} Vice-Président**

Le Président lance un appel à candidature en vue de l'élection du 5^{ème} Vice-Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs au cours duquel s'est présentée :

- Madame Marie LECLERCQ, Maire de la commune de Montsauche les Settons

Le Président invite les conseillers communautaires à aller voter à l'appel de leur nom par ordre alphabétique des communes.

Le Président présente les résultats suivants du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin en vue de l'élection du 5^{ème} Vice-Président :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) | 50 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 1 |
| Nombre de votes blancs | 16 |
| Nombre de suffrages exprimés (votants sans les nuls et blancs) | 33 |
| Majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés) | 17 |

| Candidats (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| Madame Marie LECLERCQ | 33 |

Le Président proclame **Madame Marie LECLERCQ 5^{ème} Vice-Présidente de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs** qui est immédiatement installée dans ses fonctions.

- **Election du 6^{ème} Vice-Président**

Le Président lance un appel à candidature en vue de l'élection du 6^{ème} Vice-Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs au cours duquel s'est présentée :

- Madame Martine DAOUST, Maire de la commune de Corancy

Le Président invite les conseillers communautaires à aller voter à l'appel de leur nom par ordre alphabétique des communes.

Le Président présente les résultats suivants du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin en vue de l'élection du 6^{ème} Vice-Président :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) | 50 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| Nombre de votes blancs | 25 |
| Nombre de suffrages exprimés (votants sans les nuls et blancs) | 25 |
| Majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés) | 13 |

| Candidats (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| Madame Martine DAOUST | 24 |
| Monsieur Patrice JOLY | 1 |

Le Président proclame **Madame Martine DAOUST 6^{ème} Vice-Présidente de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs** qui est immédiatement installée dans ses fonctions.

- **Election du 7^{ème} Vice-Président**

Le Président lance un appel à candidature en vue de l'élection du 7^{ème} Vice-Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs au cours duquel s'est présentée :

- Madame Chantal-Marie MALUS, Maire de la commune de Château-Chinon Ville

Le Président invite les conseillers communautaires à aller voter à l'appel de leur nom par ordre alphabétique des communes.

Le Président présente les résultats suivants du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin en vue de l'élection du 7^{ème} Vice-Président :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) | 50 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| Nombre de votes blancs | 20 |
| Nombre de suffrages exprimés (votants sans les nuls et blancs) | 30 |
| Majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés) | 16 |

| Candidats (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| Madame Chantal-Marie MALUS | 30 |

Le Président proclame **Madame Chantal-Marie MALUS 7^{ème} Vice-Présidente de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs** qui est immédiatement installée dans ses fonctions.

C. Election des membres du bureau, non Vice-Présidents

Le Président propose une nouvelle interruption de séance de 5 minutes.

La séance se poursuit. Le Président propose de reporter l'élection des autres membres du bureau au prochain conseil communautaire vendredi 24 juillet prochain.

4. Lecture de la charte de l'élu local par le Président

En application de l'article L. 5211-6 du CGCT, le Président nouvellement élu donne lecture, de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

5. Création des commissions thématiques

Le Président précise qu'en application des articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du CGCT, l'organe délibérant peut créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles sont animées par un ou plusieurs Vice-Présidents.

Il ajoute que les conseillers communautaires et municipaux seront invités par mail à s'inscrire aux commissions de leur choix. 15 à 20 élus maximum par commission permettraient un travail optimal, sauf pour celle de la voirie où il faut un représentant par commune.

Le Président propose de créer les commissions thématiques suivantes :

- Commission économie et attractivité ;
- Commission culture, sport et vie associative ;
- Commission environnement (déchets et SPANC) ;
- Commission technique (voirie, travaux, chantiers d'insertion volet technique) ;
- Commission sociale (action sociale, habitat, santé, éducation, chantiers d'insertion volet insertion) ;
- Commission finances.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la création des commissions thématiques comme présentées ci-dessus.

6. Election des représentants au comité de Pays

Le Président explique que le comité de Pays Nivernais-Morvan se réunit le 29 juillet prochain. Il est alors nécessaire de désigner dès à présent 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs auprès du comité de Pays.

Les élus suivants se présentent pour représenter la collectivité auprès du comité de Pays :

| Titulaires/Suppléant | Civilité | Prénom | Nom |
|----------------------|----------|-----------------|-----------|
| Titulaire | Madame | Marie-Christine | GROSCHÉ |
| Titulaire | Madame | Marie | LECLERCQ |
| Titulaire | Monsieur | Daniel | MARTIN |
| Titulaire | Monsieur | Fabien | BAZIN |
| Titulaire | Monsieur | Christian | PAUL |
| Titulaire | Monsieur | Philippe | DAUVERGNE |
| Titulaire | Monsieur | René | BLANCHOT |
| Titulaire | Monsieur | Thierry | LEUTREAU |
| Titulaire | Madame | Chantal-Marie | MALUS |
| Titulaire | Monsieur | Jean-Max | GLORIFET |
| Suppléant | Monsieur | Patrice | JOLY |
| Suppléant | Monsieur | Daniel | GONTHIER |
| Suppléant | Monsieur | Jean-Sébastien | HALLIEZ |
| Suppléant | Monsieur | Jean-Luc | VIEREN |
| Suppléant | Madame | Brigitte | GAUDRY |
| Suppléant | Monsieur | Sylvain | MATHIEU |
| Suppléant | Madame | Florence | BERLO |
| Suppléant | Monsieur | Laurent | LIBRERO |
| Suppléant | Madame | Andrée | LUTREAU |
| Suppléant | Madame | Danièle | PERROT |

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président.

7. Validation du tableau des effectifs

Le Président explique que le tableau des effectifs de la collectivité est soumis à la validation du conseil communautaire à la suite de l'installation de l'organe délibérant et qu'il s'agit d'une obligation légale.

Le conseil communautaire valide le tableau des effectifs et l'organigramme avec 39 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions.

8. Questions diverses

- **Prochaines réunions communautaires**

Le Président informe les membres du conseil que le prochain conseil communautaire se déroulera le **vendredi 24 juillet 2020 à 18h30 à la salle des fêtes de Brassy.**

Le premier bureau communautaire, réunissant alors le Président et les Vice-Présidents, se déroulera le **mardi 21 juillet 2020 à 16h à la mairie de Brassy.**

Les débats étant achevés, le Président lève la séance.

Fin de séance : 23h45